



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 08/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 13 JAN, 2015
Affiché le : 12 JAN, 2015

L'An deux mille quinze, le sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, LACLAU, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Tarifs des séjours hiver 2015

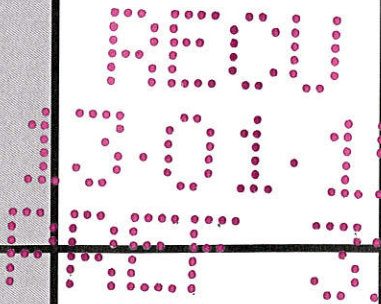
Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des mini-séjours à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs des séjours de l'hiver 2015 tels que décrits ci-dessous :

DATES	ALSH Maternel	ALSH Primaire		CLAP'S	
		QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
Du 09 au 13 février 2015 Neige ST LARY - PLA D'ADET		< à 400	115 €	< à 400	115 €
		401 - 650	125 €	401 - 650	125 €
		651 - 800	135 €	651 - 800	135 €
		801 - 950	145 €	801 - 950	145 €
		951-1 300	155 €	951-1 300	155 €
		1 301-1 700	170 €	1 301-1 700	170 €
		1701 - 2300	185 €	1701 - 2300	185 €
		> à 2 300	205 €	> à 2 300	205 €
		Extérieur	310 €	Extérieur	310 €
		Du 16 au 20 février 2015 Neige MOURTIS		QF CAF	TARIF
< à 400	115 €				
401 - 650	125 €				
651 - 800	135 €				
801 - 950	145 €				
951-1 300	155 €				
1 301-1 700	170 €				
1701 - 2300	185 €				
> à 2 300	205 €				
Extérieur	310 €				

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 janvier 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

